

DÉCISION N° 2019-91
relative à la nomination du président
de la commission consultative d'attribution des marchés de l'INPI

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE,

Vu la décision du Directeur général de l'INPI n° 2019-90 du 9 septembre 2019 relative à la création de la commission consultative d'attribution des marchés de l'INPI,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Jean MALLOT, chef de mission du contrôle général économique et financier honoraire, est nommé président de la commission consultative d'attribution des marchés de l'INPI.

Article 2

La présente décision, qui entre en vigueur le 9 septembre 2019, est publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle ainsi que sur le site internet de l'INPI.

Fait le **09 SEP. 2019**

Le Directeur général de l'INPI,



Pascal FAURE

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr